

## Réunion de la Société archéologique du Gers 4 septembre 2024

### Compte rendu de communications



Réunion de la Société archéologique du Gers 4 septembre 2024

#### **Jean Michel Lassure, Les Gontaut-Biron et le château de Saint-Blancard au XIXe siècle, incendie, reconstruction et restauration.**

Il s'agit de la dernière d'une série de communications rédigées à partir du journal personnel d'Armand de Gontaut Biron et concernant les travaux effectués au château de Saint-Blancard entre 1826 et 1890. Elle concerne l'achèvement des travaux de restauration entrepris depuis l'incendie qui, dans la nuit du 10 au 11 janvier 1888, a détruit la plus grande partie de cet édifice et son riche mobilier.

L'intérieur du château a été rétabli pratiquement tel qu'il était. La seule transformation importante est l'adjonction d'un vestibule à la tour de l'escalier pour modifier l'entrée. La découverte dans la cour du château des vestiges d'une petite église romane dont l'abside est bordée de sépultures est ensuite évoquée. Dernière étape pour que le château soit considéré habitable, la réalisation et la mise en place des décors marouflés réalisés par le peintre luchonnais Bertrand Bernard puis par l'artiste parisien Victor Gabriel Gilbert sont précisés ainsi que les motifs ayant motivé leur choix. Suit la relation de la cérémonie de bénédiction des travaux par l'archevêque d'Auch, Mgr. Gouzot, le 4 décembre 1890.

Pour conclure, l'état actuel du château laissé à l'abandon par son propriétaire est décrit à partir de l'étude préalable à sa rénovation partielle effectuée en 2021 par Le Pavillon Architectures à la demande de la commune.

#### **Laurent Mauras, Les « Justes parmi les nations » du Gers.**

Depuis 1963, une « commission d'hommage », présidée par un Juge de la Cour suprême d'Israël, a été créée pour décerner le titre de « Juste parmi les nations ». Elle respecte des critères précis et s'appuie sur une documentation méthodique reposant principalement sur les témoignages directs. Les dossiers permettant d'établir la reconnaissance d'un Juste doivent établir, avec plusieurs témoignages concordants, des faits probants tels que :

- le fait d'avoir apporté une aide dans des situations où les Juifs étaient impuissants et menacés de mort ou de déportation vers les camps de concentration ;
- le fait d'avoir été conscient qu'en apportant cette aide, le sauveteur risquait sa vie, sa sécurité ou sa liberté personnelle, les nazis considérant l'assistance aux Juifs comme un crime ;
- le fait de n'avoir recherché aucune récompense ou compensation matérielle en contrepartie de l'aide apportée.

Une personne reconnue comme un « Juste » se voit octroyer une médaille à son nom, un certificat officiel et son nom est gravé sur le « Mur d'Honneur » dans le « Jardin des Justes » à Yad Vashem. La difficulté de trouver des témoignages directs ou le caractère diffus de certaines actions réduisent le nombre des « Justes » identifiables.

Il n'a pas été question évidemment de présenter l'ensemble des « Justes parmi les Nations » actuellement recensés dans le monde (au 1er janvier 2022, 28 217 Justes dans 51 pays), ni même en France (4 206) ou en Occitanie. Il s'agit de lister les 32 Justes gersois, avec une petite notice pour qu'on n'oublie pas leurs actions. Lors de son intervention, l'orateur a signalé un 33ème nom, reconnu par Yad Vashem en 2022, mais dont la cérémonie de reconnaissance n'a pas eu encore lieu. Dans une prochaine communication, il détaillera les étapes et le processus de la nomination d'un Juste.